



Conseil économique et social

Distr. générale
23 mai 2016
Français
Original : anglais

Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

Sixième session

New York, 3-5 août 2016

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Repère de référence géodésique mondial

Repère de référence géodésique mondial

Note du Secrétariat

Le Secrétariat a l'honneur de porter à l'attention du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale le rapport établi par le groupe de travail sur le repère de référence géodésique mondial, disponible sur le site Web du Comité d'experts (http://ggim.un.org/ggim_committee.html) uniquement dans la langue dans laquelle il a été établi. Le Comité d'experts est invité à prendre note du rapport et à exprimer ses vues sur l'élaboration d'un plan de route pour la mise en place et la durabilité du repère de référence géodésique mondial.

Synthèse du rapport

À sa cinquième session, tenue à New York du 5 au 7 août 2015, le Comité d'experts a adopté la décision 5/102, dans laquelle il félicitait le groupe de travail sur le repère de référence géodésique mondial pour l'action considérable qu'il a menée et remerciait les Fidji de leur rôle moteur dans le déroulement des préparatifs, la formulation finale et le dépôt à l'Assemblée générale de la résolution sur le repère de référence géodésique mondial pour le développement durable avec l'appui de 52 pays coauteurs. Reconnaisant le rôle majeur de la résolution et du plan de route dans le cadre du développement durable, le Comité d'experts a encouragé les États Membres et le groupe de travail à recueillir des données sur les principaux éléments de l'élaboration et de la durabilité du repère de référence géodésique mondial, notamment la nécessité de corriger le déséquilibre dans la répartition mondiale des infrastructures géodésiques, en particulier entre le Nord et le Sud, et à s'engager à mener des programmes de diffusion propres à garantir un échange efficace des enseignements tirés de l'expérience et des pratiques exemplaires, particulièrement dans les pays en développement.

* E/C.20/2016/1.



Dans son rapport, le Groupe de travail présente les progrès accomplis concernant le plan de route, qui comprend des questions liées à l'infrastructure; aux politiques, aux normes et aux conventions; à l'éducation, à la formation et au renforcement des capacités; à la communication et à la sensibilisation, ainsi qu'à la gouvernance.
